



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2011-10-D-17-fr-2

Orig. : FR

Fiches signalétiques sur les Ecoles de type II et III

Scuola per l'Europa Parma

AGENCE EUROPÉENNE: EFSA (European Food and Safety Authority): 137 élèves

SECTIONS LINGUISTIQUES			
Niveaux	Italienne	Anglaise	Française
Maternelle	13	19	16
Primaire (années 1 à 5)	135	77	47
Secondaire (1 ^e à 7 ^e) ¹	165	73	37
TOTAL	313	169	100
LANGUES ENSEIGNÉES			
L'enseignement est organisé en 3 sections linguistiques : italienne, anglaise et française. D'autres langues sont enseignées en tant que L1 pour les SWALS : l'espagnol, l'allemand, le portugais et le néerlandais. L2 : anglais, allemand, français L3 et L4 : italien, français, anglais, allemand, espagnol, portugais, néerlandais.			
NOMBRE D'ENSEIGNANTS			
76			
DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS			
Enseignement jusqu'à la 5e année secondaire:			
Convention d'agrément et de coopération:		Renouvellement de la Convention d'agrément :	
Signée le 26/07/2007 Valable du 1 septembre 2007 au 31 août 2009		Signée le 24/05/2011 Valable du 1/09/2011 au 31/08/2012	
Enseignement des 6^e-7^e années secondaire:			
Convention additionnelle :		Renouvellement de la Convention Additionnelle :	
Signée le 14/01/2009 Valable du 4 septembre 2007 au 31 août 2010		Signée le 24/05/2011 Valable du 1/09/2010 au 31/08/2012	
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT			
Un rapport de l'audit réalisé du 16 au 20 janvier 2012 a été présenté au Conseil supérieur d'avril 2012 et approuvé. Suite à cette approbation, les Conventions d'agrément et Additionnelle seront prochainement renouvelées.			
CADRE JURIDIQUE			
L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes sous la responsabilité du Ministère de l'Education, des Universités et de la Recherche tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public italien.			
La nouvelle loi 115 du 3 août 2009 et le Décret y relatif ont donné à la Scuola per l'Europa di Parma une personnalité juridique distincte à partir du 1 ^{er} septembre 2010. Ce décret régit l'organisation administrative de l'école, son statut juridique ainsi que la rémunération et le recrutement de son personnel.			

¹ 12 élèves ont présenté avec succès les examens du Baccalauréat en 2009, 4 élèves en 2010 et 12 en 2011.

Centre for European Schooling, Dunshaughlin (CES)

EUROPEAN AGENCY: FVO (European Food and Veterinary Office): 36 pupils

	SECTION LINGUISTIQUE	NOMBRE D'ENSEIGNANTS	LANGUES ENSEIGNEES
Niveaux	Anglaise	14	Français Allemand Irlandais Anglais (+ les langues maternelles des élèves considérés comme SWALS: Espagnol, Portugais, Néerlandais, Finnois, Italien, Suédois, Allemand, Grec, Polonais et Hongrois).
Primaire ² (années 1-8, i.e. de 4 à 12 ans)	21		
Secondaire (années 1-5)	15		
TOTAL	36		

DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS

Enseignement jusqu'à la 5e année secondaire :

Convention d'agrément et de coopération :

Signée le 16/08/2007
Valable du 1 septembre 2007 au 31 août 2009

Renouvellement de la Convention d'agrément :

Signé le 6/07/2009
Valable du 1/09/2009 au 31/08/2011

Signé le 24/05/2011
Valable du 01/09/2011 au 31/08/2014

CADRE JURIDIQUE

CES a le statut d'une école publique et opère en coopération avec deux écoles Irlandaises : Saint Seachnall's National School (école primaire publique) et Dunshaughlin Community College (école secondaire publique). Un grand nombre d'aspects administratifs dans le contexte du système d'éducation irlandais sont centralisés par le Département d'Education et de Science. Ce Département émet des règlements concernant la reconnaissance des écoles, fixe les programmes, établit des règles de gestion des écoles, négocie les salaires des professeurs, etc.

ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT

La Convention d'agrément et de coopération a été renouvelée le 24/05/2011 pour une période de trois ans (du 01/09/2011 au 31/08/2014). Un nouvel audit sera planifié en novembre ou décembre 2013 afin de renouveler une nouvelle fois la Convention, pour une nouvelle période de trois années.

² Dans le système Irlandais, l'école primaire inclut les deux années de maternelle (élèves de 4 à 6 ans) sous le terme « junior infant class » et « senior infant class ».

Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque

Programme Iter (EURATOM)- nombre d'élèves : 2

	SECTION LINGUISTIQUE	NOMBRE D'ENSEIGNANTS	LANGUES ENSEIGNEES
Niveaux	Anglaise	26	L1 : anglais L2 : français, allemand. L3 Italien, espagnol, allemand. Langues offertes aux élèves Swals : français, coréen, japonais, chinois, hindi, russe.
Maternelle	0		
Primaire	0		
Secondaire : années 1 à 5	61		
années 6 à 7	9		
TOTAL	70		

DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS

Enseignement secondaire jusqu'à la 5^e année secondaire.

La Convention d'Agrément a été signée le 24/05/2011. Elle est valable du 1/09/2010 au 31/08/2013

ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT

Un audit aura lieu du 12 au 16 novembre 2012 en vue de renouveler la Convention d'agrément. Le rapport d'audit pour les années S6 à S7 a été approuvé par le CS d'avril 2012. Une Convention additionnelle doit être signée prochainement pour ces années du cycle secondaire.

La date prévue d'ouverture de la 6^e année secondaire est septembre 2012.

CADRE JURIDIQUE

L'école Internationale est composée d'une école primaire et de deux EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement).

L'école est publique, relève du droit français et respecte le principe de gratuité des études quel que soit le type d'élèves.

L'enseignement européen à l'Ecole internationale à Manosque est destiné prioritairement aux enfants du personnel Iter. La section européenne anglophone a été créée à la demande de la Commission pour scolariser les enfants du personnel d'Euratom, une agence européenne.

La section anglophone au cycle secondaire a ouvert en septembre 2009.

Enseignement européen à Strasbourg

INSTITUTIONS EUROPÉENNES/AUTRES ORGANISATIONS EUROPEENNES

Le Parlement Européen (18 élèves), le Médiateur de l'Union Européenne (25 élèves), la Commission Européenne (8 élèves), le Conseil de l'Europe et la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Niveaux	SECTIONS LINGUISTIQUES			NOMBRE D'ENSEIGNANTS	LANGUES ENSEIGNEES
	Anglaise	Allemande	Française		
Maternelle	24	24	52	59	L1 : anglais, allemand, français L2 : allemand, anglais, français L3 : allemand, anglais, espagnol, français L4 : allemand, anglais, espagnol, français, italien
Primaire	121	67	141		
Secondaire (années 1 à 5) ³	100	47 (jusqu'à sec 3)	125		
TOTAL⁴	245	138	318		

DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS Enseignement maternel, primaire et secondaire (années 1 à 5)

Convention d'Agrement et de coopération

Signée le 16/11/2009
Valable du 1/09/2009 au 31/08/2011

Renouvellement de la Convention

Signé le 24/05/2011
Valable du 1/09/2011 au 31/08/2014

ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT

Un audit sera réalisé du 1 au 5 octobre 2012 pour le cycle secondaire, années S6 et S7. Sous réserve d'approbation par le CS du rapport d'audit, une Convention additionnelle pourra être signée pour ces années du cycle secondaire.

CADRE JURIDIQUE

L'enseignement des cycles primaire et secondaire suit en grande partie la réglementation des Ecoles européennes tout en restant dans le cadre juridique de l'enseignement public français.

Les cycles maternel et primaire constituent, sur le plan juridique et administratif, une école publique autonome. La Ville de Strasbourg y exerce sa responsabilité habituelle sur les locaux, l'équipement, la maintenance, le fonctionnement général, la restauration et les personnels de service.

Les quatre (bientôt cinq) premières années du cycle secondaire en place font partie intégrante du collège Vauban sur les plans juridique et administratif, où elles sont implantées. Un nouveau bâtiment doit être construit dans la zone où les institutions européennes sont implantées. La date d'ouverture de la nouvelle école est fixée à l'année scolaire 2015-2016. La direction administrative et financière des classes d'enseignement européen du secondaire est confiée au chef d'établissement du collège Vauban. Un directeur des études, nommé parmi le corps des personnels de direction, assure la responsabilité pédagogique du secondaire ainsi que la cohérence de tout l'établissement.

L'Ecole de Strasbourg respecte le principe de la gratuité des études, quel que soit le type d'élèves.

Le financement de l'école, y compris les actions de coopération avec les Ecoles européennes, est assuré par l'Etat et les collectivités territoriales

³ La 5^e secondaire a été ouverte en septembre 2011

School of European Education, Heraklion (SEEH)

AGENCE EUROPEENNE: ENISA (European Network and Information Security Agency): 9 élèves

	SECTIONS LINGUISTIQUES		NOMBRE D'ENSEIGNANTS	LANGUES ENSEIGNEES
Niveaux	Anglaise	Grecque	41	L1: Grec, Anglais L2: Anglais, Français, Allemand Langues offertes aux élèves SWALS: Italien, Néerlandais, Portugais L3: Anglais, Français, Allemand, Italien, Espagnol L4: Espagnol
Maternelle	10	24		
Primaire	23	116		
Secondaire	(years 1 and 2) 6	(years 1, 2, 3, 4) 58		
TOTAL	39	198		
DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS				
Enseignement prévu jusqu'à la 5e année secondaire :				
Convention d'agrément et de coopération (pour les maternelles et primaire seulement):		Renouvellement de la Convention d'agrément (pour les maternelles et primaire):		
Signée le 15/10/2008 Valable du 1 septembre 2008 au 31 août 2010		La Convention a été renouvelée le 21/06/2011 et couvre la période du 01/09/2010 au 31/08/2013.		
ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT				
<p>Le dossier de conformité pour les années 1 à 5 du secondaire a été approuvé par le Conseil supérieur d'avril 2011 ainsi que le rapport d'audit effectué du 16-20 janvier 2012, approuvé en avril 2012.</p> <p>Une Convention d'agrément couvrant les années 1-5 du cycle secondaire sera signée prochainement.</p> <p>Un dossier de conformité pour les années 6 et 7 du secondaire est en cours de rédaction et sera présenté au Comité Pédagogique mixte en février 2013.</p> <p>L'ouverture de la classe S6 est prévue pour 2013 et S7 en 2013-2014.</p>				
CADRE JURIDIQUE				
<p>L'Etablissement d'enseignement européen à Héraklion est une école publique subventionnée créée en 2005.</p> <p>Sur le plan administratif, l'EEEH dépend de la Direction régionale de l'éducation en Crète et relève de son autorité directe. L'autorité hiérarchique supérieure de l'EEEH est le Secrétariat à l'enseignement interculturel et aux études grecques à l'étranger du Ministère grec de l'éducation nationale et des affaires religieuses.</p>				

European Schooling Helsinki (ESH)

AGENCE EUROPEENNE: ECHA (European Chemicals Agency): 127 élèves

Niveaux	SECTIONS LINGUISTIQUES			NOMBRE D'ENSEIGNANTS	LANGUES ENSEIGNEES
	Anglaise	Française	Finnoise		
Maternelle (2 ans)	19	12	13	51	L1: Anglais, Français, Finnois + SWALS L2: Anglais, Français, Allemand L3: Finnois, Français, Allemand, Espagnol L4: Finnois, Français, Allemand, Italien, Portugais, Espagnol ou Suédois
Primaire(années 1-5)	34	36	31		
Secondaire (années 1-6)	31	20	19		
TOTAL	84	68	63		

DATES DE SIGNATURE DES CONVENTIONS

Enseignement jusqu'à la 6e année secondaire :

Convention d'agrément et de coopération :

Signée le 20 janvier 2009
Valable du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2011 (couvre les cycles maternel, primaire et secondaire jusqu'à la 5^e année)
La Convention a été renouvelée le 24 mai 2011. Elle couvre la période du 1/09/2011 au 31/08/2014.

Convention Additionnelle :

Une Convention additionnelle pour les années 6-7 du secondaire et Baccalauréat a été signée le 24 mai 2011 et couvre la période du 1/09/2011 au 31/08/2014.

ETAPE EN COURS DANS LE PROCESSUS D'AGREMENT

La Convention d'agrément et de coopération ainsi que la Convention Additionnelle ont été renouvelées jusqu'en 2014. La première session du Baccalauréat aura probablement lieu en 2013.

CADRE JURIDIQUE

Le 1^{er} janvier 2008, une proposition de loi élaborée par le Ministère de l'éducation fut votée afin de permettre la création de l'Etablissement d'enseignement européen à Helsinki et d'organiser l'enseignement sur la base des programmes des Ecoles européennes en ce qui concerne aussi bien la structure de l'enseignement que le programme d'études. Un amendement au texte de Loi a ensuite été adopté afin de permettre la scolarisation d'élèves de catégorie II à partir de l'année scolaire 2009-2010. L'EEEH est une école publique administrée par l'Etat finlandais qui conclut annuellement un contrat de prestation avec le Conseil national de l'Education. Le programme des cours de l'EEEH a été approuvé par la Direction générale de l'enseignement de Finlande en juillet 2008.